

CONSEIL MUNICIPAL

Du 2 avril 2026

Le deux avril deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire

Monsieur Eric LOBRY, Madame Audrey NAKACHE, Monsieur Maxime LOUBAR, Madame Siham TOUAZI, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Muriel TARTARIN, Madame Claire PELLETIER, Monsieur Jimmy ZE, Madame Christine CATARINO, Madame Katia LECURIEUX-CLERVILLE, Monsieur Luc DOGBEY, Monsieur Jérémy CAYZAC, Madame Mariam DEMBELE, Monsieur Omar STOUTAH, Madame Christelle SAINT-JUST, Madame Guermia APHAYAVONG, Monsieur Mustafa TURK, Madame Sabah CHERGUI, Monsieur Daniel BATTUNG, Madame Sinem TASDAN, Monsieur Samir KEMEL, Madame Valérie NEDJAR-FAUTRAS, Monsieur Pierre KIANI, Madame Nathalie MIQUELESTORENA, Monsieur Axel NICOUÉ, Madame Nabila OMICHESSAN, Monsieur Eric ADECHIAN, Madame Rabia BILGEN, Madame Paule CHARLESTON, Monsieur Florent PLANCOT, Madame Saphia BERRY

Était absent, ayant donné pouvoir :

Monsieur Samir TAMINE	<i>Pouvoir à</i>	Madame Audrey NAKACHE
-----------------------	------------------	-----------------------

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 32

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 1

Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Eric LOBRY

Date de convocation : 27 mars 2026 _ envoi complet du dossier

**OBJET : Désignation des délégués au sein du Syndicat Intercommunal
d'Enfouissement des Réseaux Télécommunications et Electricité de la Région de
Conflans et Cergy (SIERTECC) et adoption des statuts**

DELIBERATION N°15 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5711-1,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal d'Enfouissement des Réseaux Télécommunications et Electricité de la région de Conflans et Cergy (SIERTECC),

CONSIDERANT que le Syndicat Intercommunal d'Enfouissement des Réseaux Télécommunications et Electricité de la région de Conflans et Cergy (SIERTECC) est administré par des délégués élus par les conseils municipaux des communes membres,

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections municipales de mars 2026,

CONSIDERANT que chaque commune membre est représentée par des délégués titulaires et suppléants,

CONSIDERANT que le nombre de représentant pour la Ville au sein de ce syndicat est fixé à 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléant,

CONSIDERANT que le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés,

Sur le rapport de Monsieur Hervé FLORCZAK,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte** les statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité de la région de Conflans et Cergy,
- **DECIDE** de désigner par un vote à main levée les délégués de la commune parmi tous les citoyens éligibles à un conseil municipal auprès du Syndicat Intercommunal d'Electricité de la région de Conflans et Cergy,
- **DESIGNE** les 2 délégués titulaires et les 2 délégués suivants pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Electricité de la région de Conflans et Cergy :

Titulaires	Suppléants
Christelle SAINT-JUST	Axel NICOUE
Claire PELLETIER	Samir KEMEL

Publiée le 8 avril 2026

Fait et délibéré le 2 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'Appel compétente étant celle de Versailles) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication